

SÉANCE DU 5 AVRIL 2022

DECISION N° 2023/ 31/ DSFM ET EOLIEN EN MER ME MN/ 2  
REVISION DU VOLET STRATEGIQUE DES DSFM ET CARTOGRAPHIE DÉVELOPPEMENT  
EOLIEN EN MER MANCHE EST – MER DU NORD

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;
- vu sa décision N°2023/30/ DSFM ET EOLIEN EN MER ME MN/1 du 5 avril 2023 d'organiser un débat public sur la révision du volet stratégique des documents stratégiques de la façade maritime MANCHE EST – MER DU NORD et sur la cartographie relative au développement de l'éolien en mer de cette façade maritime et désignant M. Floran AUGAGNEUR président de ce débat public ;

sur proposition de M. Floran AUGAGNEUR, président de la commission particulière du débat public,

après en avoir délibéré,

décide :

**Article 1 :** Sont désignés comme membres de la Commission particulière du débat public sur la révision du volet stratégique des documents stratégiques de la façade maritime MANCHE EST – MER DU NORD et sur la cartographie relative au développement de l'éolien en mer de cette façade maritime :

- M. Francis BEAUCIRE
- M. Dominique PACORY

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente par intérim



Ilaria CASILLO